

# Psychologue clinicienne du travail

## Son domaine d'intervention

- Conduire des projets pour prévenir les risques psycho-sociaux et préserver la santé mentale.
- Intervenir sur une situation de travail individuelle, repérer les facteurs de risques de souffrance au travail.
- Sensibiliser les acteurs de l'entreprise sur l'amélioration des conditions de travail, la prévention des risques psycho-sociaux (organisation du travail, stress, liens entre les RPS et les TMS, qualité de vie au travail, ...).
- Débriefer en cas d'évènement grave en entreprise (accident du travail, décès en entreprise, suicide, ...).

## Son but ?

Promouvoir la santé mentale au travail.



## Ses méthodes et outils

- Analyse de l'activité pour comprendre les situations de travail existantes et faire le lien avec les différents secteurs de l'entreprise.
- Co-intervention avec l'équipe pluridisciplinaire de l'A.P.S.T. Loir-et-Cher (Intervenants en Prévention des Risques Professionnels, équipe médicale, ...).
- Co-construction des pistes d'amélioration avec les différents acteurs de l'entreprise et le médecin du travail.
- Observations en activité réelle de travail.
- Entretiens individuels et/ou collectifs.

